

Anvers, 29 juin 2023, 7h30 CET – Informations réglementées

Gimv - Modalités du dividende optionnel

Apport du droit au dividende net en échange de la souscription d'une nouvelle action à 38,22 euros ou 21 droits au dividende relatifs à l'exercice 2022/2023

Période de choix du 5 au 25 juillet 2023 inclus

Le 28 juin 2023, l'Assemblée Générale des Actionnaires de Gimv NV a accepté la proposition du conseil d'administration de verser un dividende brut de 2,60 EUR (1,82 EUR net) par action pour l'exercice 2022-2023 sous la forme d'un dividende optionnel. Chaque nouvelle action pourra être souscrite en échange de 21 droits au dividende relatifs à l'exercice 2022/2023 (les « Droits au dividende »), portant le prix d'émission à 38,22 euros. L'actionnaire de référence de Gimv, VPM S.A., par laquelle la participation du gouvernement flamand dans la Gimv est détenue, a annoncé son intention d'apporter 63% de ses Droits au dividende au capital en sa qualité d'actionnaire de référence. Les membres du Comité de Direction s'engagent à souscrire entièrement aux nouvelles actions. Par conséquent, 17,5% des actions dans le cadre du dividende optionnel seront déjà souscrites.

Les actionnaires qui disposeront de 21 Droits au dividende ou d'un multiple de ce nombre au 3 juillet 2023 pourront apporter ceux-ci au capital de la Gimv en échange d'une ou plusieurs nouvelles actions de Gimv. Il n'est pas possible de procéder à un apport en espèces pour le nombre de Droits au dividende manquants. Le Droit au dividende (ISIN BE6344817471) ne sera pas négocié séparément sur Euronext Bruxelles.

À partir du 5 juillet 2023, les actionnaires auront la possibilité d'apporter leur dividende net au capital de Gimv aux conditions suivantes :

- Apport à concurrence du dividende net : 1,82 euros par Droit au dividende.
- Proportion de l'apport : 21 Droits au dividende par nouvelle action.
- Prix d'émission par nouvelle action : 38,22 euros, correspondant à une décote de 6,8% par rapport au cours de clôture du 27 juin 2023 (corrigé du dividende brut).
- Période de choix : du 5 au 25 juillet 2023, 16 heures.
- Livraison des nouvelles actions : 28 juillet 2023.
- Participation aux résultats : pour l'exercice fiscal 2023/2024 ayant commencé le 1er avril 2023.

Les actionnaires possédant des actions sous forme dématérialisée (sur compte-titres) sont invités à (i) contacter leur institution financière pour communiquer leur choix et (ii) suivre les instructions de celle-ci afin

de procéder à l'enregistrement de leur choix. Les titulaires d'actions nominatives sont invités à suivre les instructions reçue par courrier de la part de Gimv. Les actionnaires qui n'auront pas communiqué leur choix recevront automatiquement leur dividende net en espèces à partir du 28 juillet 2022.

Les actionnaires qui souhaitent demander l'exemption de précompte mobilier sont priés de communiquer leur choix à leur institution financière. Celui-ci devra être communiqué à KBC Bank pour le 10 août 2023 au plus tard.

Le mémorandum d'information est disponible sur le site www.gimv.com sous la rubrique «<https://www.gimv.com/fr/investors/key-financial-information>». Le mémorandum d'information est également disponible sur les sites web de KBC Securities (www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview), de KBC Bank (www.kbc.be/gimv) et de Bolero (www.bolero.be/fr/gimv).

Centralisateur de l'opération : KBC Securities, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

Agenda financier

- Date de détachement du dividende relative à l'exercice 2022/2023 3 juillet 2023
- Date d'enregistrement du dividende relative à l'exercice 2022/2023 4 juillet 2023
- Début de la période de choix au dividende relative à l'exercice 2022/2023 5 juillet 2023
- Fin de la période de choix au dividende relative à l'exercice 2022/2023 25 juillet 2023 – 16h
- Paiement du dividende relatif à l'exercice 2022/2023 28 juillet 2023
- Résultats semestriels relatifs à l'exercice 2023/2024 (période 01/04/2023-30/09/2023) 23 novembre 2023

Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas servir à la diffusion, publication ou distribution en dehors de la Belgique ou dans toute autre juridiction où la publication est interdite sans enregistrement ou la qualification en vertu des lois de la juridiction concernée.

À PROPOS DE GIMV

Gimv est une société d'investissement européenne cotée sur Euronext Bruxelles active depuis plus de 40 ans dans le capital-investissement. L'entreprise gère actuellement 1,5 milliards d'euros d'actifs. Son portefeuille comprend une soixantaine de participations qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires de plus de 3,7 milliards d'euros et emploient plus de 20 000 personnes.

Dans le cadre de plateformes d'investissement bien précises, Gimv détecte les sociétés dynamiques et innovantes qui présentent un solide potentiel de croissance et les aide à devenir des leaders sur leurs marchés respectifs. Les cinq plateformes d'investissement sont : Consumer, Healthcare, Life Sciences, Smart Industries et Sustainable Cities. Chacune d'elles travaille avec une équipe spécialisée et expérimentée, couvrant l'ensemble des marchés domestiques de Gimv (Benelux, France et DACH). En outre, elles peuvent s'appuyer sur un important réseau international d'experts. www.gimv.com

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Kristof Vande Capelle, Chief Financial Officer - T +32 3 290 22 17 - kristof.vandecapelle@gimv.com